

<b>401</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DÉNOMINATION : ASBL Croix Rouge de Belgique Communauté francophone - Activités Internationales

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue de Stalle N° : 96 Bte : .....

Code postal : 1180 Commune : Uccle

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet \* : http://www.croix-rouge.be

Numéro d'entreprise **BE 0462.132.150**

DATE **10 / 08 / 2011** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\*\* du **12/06/2012**  
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2011** au **31 / 12 / 2011**  
 Exercice précédent du **01 / 01 / 2010** au **31 / 12 / 2010**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ **ne sont pas** \*\*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

<i>Danielle VANKERCKHOVE</i>	<i>Rue de Neybergh 44, 1020 Laeken, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration Administrateur</i>
<i>Marianne ALTUZARRA-PERO</i>	<i>Rue de Besme 71, 1190 Forest, Belgique</i>	<i>Administrateur</i>
<i>Jean-Pierre BOULANGER</i>	<i>Avenue de Versailles 62, 1020 Laeken, Belgique</i>	<i>Administrateur</i>
<i>Christine DELCOURT</i>	<i>Rue des Croix des Chôdes 2, 4960 Malmedy, Belgique</i>	<i>Administrateur</i>

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées: .....**26**..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : 1.2, 4.1, 4.2.1, 4.2.3, 4.2.4, 4.3.1, 4.3.2, 4.3.4, 4.3.5, 4.3.6, 4.4.1, 4.4.2, 4.5.1, 4.5.2, 4.6, 4.10, 4.12, 4.15

*Danielle MALLINUS-VANKERCKHOVE  
Président du conseil d'administration*

*Jean-Pierre BOULANGER  
Administrateur*

\* Mention facultative.

\*\* ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.

\*\*\* Biffer la mention inutile.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Marc VAN CAUWENBERGHE	Rue des Fleuristes 30, 1082 Berchem-Sainte-Agathe	Administrateur
Régine VRANCKX	Rue Georges Prat 29, 6700 Arlon, Belgique	Administrateur
Michèle QUINET-LE-DOCTE	Rue Delperée 18, 4500 Huy, Belgique	Administrateur
Paul THIRY	Avenue Joséphine Charlotte, 58 1330 Rixensart	Administrateur
Hans ENGELS	Avenue Victor David, 58 4830 Limburg	Administrateur
Daniell THULL	Avenue de l'Aulne 91A B/46 1180 Uccle	Administrateur
Ernst and Young, Réviseurs d'entreprises SCCRL N° BE 0446.334.711 N° de membre: B160	Boulevard d'Avroy 38, 4000 Liège, Belgique	Commissaire
Représenté(es) par:		
Marie-Laure MOREAU N° de membre : A01729	Avenue des Mélèzes 25, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique	

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		20/28	45.460	82.059
<b>Frais d'établissement</b> .....	4.1	20	.....	.....
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	4.2	21	34.064	61.263
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	4.3	22/27		
Terrains et constructions .....		22	.....	.....
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		22/91	.....	.....
Autres .....		22/92	.....	.....
Installations, machines et outillage .....		23	.....	.....
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		231	.....	.....
Autres .....		232	.....	.....
Mobilier et matériel roulant .....		24	.....	.....
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		241	.....	.....
Autres .....		242	.....	.....
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Appartenant à l'association en pleine propriété .....		261	.....	.....
Autres .....		262	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	.....
	4.4/			
<b>Immobilisations financières</b> .....	4.5.1	28	11.396	20.796
Entités liées .....	4.13	280/1	.....	.....
Participations .....		280	.....	.....
Créances .....		281	.....	.....
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation .....	4.13	282/3	.....	.....
Participations .....		282	.....	.....
Créances .....		283	.....	.....
Autres immobilisations financières .....		284/8	11.396	20.796
Actions et parts .....		284	.....	.....
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	11.396	20.796

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	10.758.634	7.361.978
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		2915	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Approvisionnements .....		30/31	.....	.....
En-cours de fabrication .....		32	.....	.....
Produits finis .....		33	.....	.....
Marchandises .....		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	2.884.240	2.537.150
Créances commerciales .....		40	462	572
Autres créances .....		41	2.883.778	2.536.578
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		415	.....	.....
	4.5.1/			
<b>Placements de trésorerie</b> .....	4.6	50/53	.....	.....
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	7.555.878	4.755.329
<b>Comptes de régularisation</b> .....	4.6	490/1	318.516	69.499
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	10.804.094	7.444.037

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b> .....(+)/(-)		10/15	4.617.195	4.365.468
<b>Fonds associatifs</b> .....(+)/(-)		10	.....	.....
Patrimoine de départ .....(+)/(-)		100	.....	.....
Moyens permanents .....		101	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Fonds affectés</b> .....	4.7	13	4.548.481	4.319.359
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	68.714	46.109
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>PROVISIONS</b> .....		16	102.341	154.979
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	102.341	154.979
Pensions et obligations similaires .....		160	.....	.....
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
risques et charges .....	4.7	Autres 163/5	102.341	154.979
<b>Provisions pour dons et legs avec droit de reprise</b> .....	4.7	168	.....	.....
<b>DETTES</b> .....		17/49	6.084.558	2.923.590
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	4.8	17	300.730	300.730
Dettes financières .....		170/4	.....	.....
Emprunts subordonnés .....		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	.....	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....		172	.....	.....
Etablissements de crédit .....		173	.....	.....
Autres emprunts .....		174	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Fournisseurs .....		1750	.....	.....
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		179	300.730	300.730
Productives d'intérêts .....		1790	.....	.....
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		1791	300.730	300.730
Cautionnements reçus en numéraire .....		1792	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....		42/48	5.707.742	2.579.205
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....	4.8	42	.....	.....
Dettes financières .....		43	.....	.....
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	.....
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	55.510	193.705
Fournisseurs .....		440/4	55.510.....	193.705
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	5.332.095	2.033.575
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	4.8	45	166.721	171.287
Impôts .....		450/3	29.360	23.823
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	137.361	147.464
Dettes diverses .....		48	153.416	180.638
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire .....		480/8	.....	.....
Autres dettes productives d'intérêts .....		4890	.....	.....
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		4891	153.416	180.638
<b>Comptes de régularisation</b> .....	4.8	492/3	76.086	43.655
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		<b>10/49</b>	<b>10.804.094</b>	<b>7.444.037</b>

## COMpte DE RésULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	6.642.957	10.935.577
Chiffre d'affaires .....	4.9	70	35.443	12.431
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....		71	.....	.....
immobilisée .....		72	.....	.....
dons, legs et subsides .....	4.9	73	6.213.535	10.737.505
Autres produits d'exploitation .....		74	393.979	185.641
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	6.426.922	9.421.005
Approvisionnements et marchandises .....		60	.....	.....
Achats .....		600/8	.....	.....
Stocks: réduction (augmentation) .....		609	.....	.....
Services et biens divers .....		61	4.662.543	7.541.488
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	4.9	62	1.754.571	1.727.390
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	27.199	31.434
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....	4.9	631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....	4.9	635/8	- 52.638	73.016
Autres charges d'exploitation .....	4.9	640/8	35.247	47.677
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....		9901	216.035	1.514.572
<b>Produits financiers</b> .....		75	42.004	50.666
Produits des immobilisations financières .....		750	.....	.....
Produits des actifs circulants .....		751	38.240	27.215
Autres produits financiers .....	4.10	752/9	3.764	23.451
<b>Charges financières</b> .....	4.10	65	4.803	37.963
Charges des dettes .....		650	.....	204
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	.....	.....
Autres charges financières .....		652/9	4.803	37.759
<b>Bénéfice (Perte) courant(e)</b> .....		9902	253.236	1.527.275

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	.....	265
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760	.....	.....
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763	.....	.....
Autres produits exceptionnels .....	4.10	764/9	.....	265
<b>Charges exceptionnelles</b> .....(+)/(-)		66	1.509	21.490
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660	.....	.....
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661	.....	.....
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) .....(+)/(-)		662	.....	.....
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663	.....	.....
Autres charges exceptionnelles .....	4.10	664/8	1.509	21.490
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		669	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	251.727	1.506.050

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	<b>149.279</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	.....	
Cessions et désaffectations .....	8032	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	<b>149.279</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	<b>88.016</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	<b>27.199</b>	
Repris .....	8082	.....	
Acquis de tiers .....	8092	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	<b>115.215</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<b>34.064</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	932.192
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	.....	
Cessions et désaffectations .....	8173	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	932.192	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213	.....	
Acquises de tiers .....	8223	.....	
Annulées .....	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	932.192
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	.....	
Repris .....	8283	.....	
Acquis de tiers .....	8293	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	932.192	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	.....	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association en pleine propriété</b> .....	(241)	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363	.....	
Cessions et retraits .....	8373	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413	.....	
Acquises de tiers .....	8423	.....	
Annulées .....	8433	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473	.....	
Reprises .....	8483	.....	
Acquises de tiers .....	8493	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	.....	
<b>AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	<b>20.796</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	2.151	
Remboursements .....	8593	11.563	
Réductions de valeur actées .....	8603	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8613	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8623	12	
Autres .....(+)/(-)	8633	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	11.396	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653	.....	

**LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES**

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE
<i>Croix-Rouge de Belgique, de Stalle 96, 1180 Uccle, Belgique N° BE 0406.729.809</i>

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

**Fonds affectés à la couverture d'un passif social** .....

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté

.....

.....

.....

.....

Codes	Exercice
131	.....

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important**

*Provision pour risque d'inéligibilité de dépenses* .....

*Provision pour litiges avec le personnel mis à disposition* .....

.....

Exercice
100.443
1.898
.....

**Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important**

.....

.....

.....

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	.....
Emprunts subordonnés .....	8811	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8831	.....
Etablissements de crédit .....	8841	.....
Autres emprunts .....	8851	.....
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	.....
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	(42)	.....
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	.....
Emprunts subordonnés .....	8812	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8832	.....
Etablissements de crédit .....	8842	.....
Autres emprunts .....	8852	.....
Dettes commerciales .....	8862	.....
Fournisseurs .....	8872	.....
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	.....
Autres dettes .....	8902	.....
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	8912	.....
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	.....
Emprunts subordonnés .....	8813	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8833	.....
Etablissements de crédit .....	8843	.....
Autres emprunts .....	8853	.....
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	300.730
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	8913	300.730

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	.....
Emprunts subordonnés .....	8931	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	.....
Etablissements de crédit .....	8961	.....
Autres emprunts .....	8971	.....
Dettes commerciales .....	8981	.....
Fournisseurs .....	8991	.....
Effets à payer .....	9001	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	.....
Dettes salariales et sociales .....	9021	.....
Autres dettes .....	9051	.....
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>.....</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association**

Dettes financières .....	8922	.....
Emprunts subordonnés .....	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	.....
Etablissements de crédit .....	8962	.....
Autres emprunts .....	8972	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association .....</b>	<b>9062</b>	<b>.....</b>

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues .....	9072	.....
Dettes fiscales non échues .....	9073	29.360
Dettes fiscales estimées .....	450	.....

**Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	.....
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	137.361

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
<i>Prestation: cours de droit international humanitaire</i> .....		35.443	12.431
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
<i>Belgique</i> .....		35.443	12.431
.....			
.....			
.....			
<b>Cotisations, dons, legs et subsides</b>			
Cotisations .....	730/1		
Dons .....	732/3	6.213.535	10.737.505
Legs .....	734/5		
Subsides en capital et en intérêts .....	736		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	38	40
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	35,5	39,9
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	56.792	67.392
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	1.301.449	1.284.841
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	361.760	372.808
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	12.416	13.445
Autres frais de personnel .....	623	78.946	56.296
Pensions de retraite et de survie .....	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115		73.016
Utilisations et reprises .....	9116	52.638	
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	247	12.677
Autres .....	641/8	35.000	35.000
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098		
Frais pour l'association .....	617		

**TAXES**

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**

**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association (déductible) .....  
 Par l'association .....

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....  
 Précompte mobilier .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	.....	.....
9146	.....	.....
9147	181.375	187.624
9148	.....	.....

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES ET LES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTITÉS LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	.....	.....
Participations .....	(280)	.....	.....
Créances subordonnées .....	9271	.....	.....
Autres créances .....	9281	.....	.....
<b>Créances sur les entités liées</b> .....	9291	2.408.046	1.945.249
A plus d'un an .....	9301	.....	.....
A un an au plus .....	9311	2.408.046	1.945.249
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321	.....	.....
Actions .....	9331	.....	.....
Créances .....	9341	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9351	300.730	300.730
A plus d'un an .....	9361	300.730	300.730
A un an au plus .....	9371	.....	.....
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées .....	9381	.....	.....
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association .....	9391	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401	.....	.....
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	.....	.....
Produits des actifs circulants .....	9431	31.243	23.147
Autres produits financiers .....	9441	.....	.....
Charges des dettes .....	9461	.....	.....
Autres charges financières .....	9471	.....	.....
<b>Cession d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481	.....	.....
Moins-values réalisées .....	9491	.....	.....
<b>Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation</b> .....	9493	1.790.701	2.943.443
<b>SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(282/3)	.....	.....
Participations .....	(282)	.....	.....
Créances subordonnées .....	9272	.....	.....
Autres créances .....	9282	.....	.....
<b>Créances</b> .....	9292	.....	.....
A plus d'un an .....	9302	.....	.....
A un an au plus .....	9312	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9352	.....	.....
A plus d'un an .....	9362	.....	.....
A un an au plus .....	9372	.....	.....

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
<b>Créances sur les personnes précitées</b> .....	9500	.....
Conditions principales des créances ..... .....		
<b>Garanties constituées en leur faveur</b> .....	9501	.....
Conditions principales des garanties constituées ..... .....		
<b>Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</b> .....	9502	.....
Conditions principales des autres engagements ..... .....		
<b>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</b>		
Aux administrateurs .....	9503	.....
Aux anciens administrateurs .....	9504	.....

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

	Codes	Exercice
<b>Emoluments du (des) commissaire(s)</b> .....	9505	30.051
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95061	.....
Missions de conseils fiscaux .....	95062	.....
Autres missions extérieures à la mission révisorale .....	95063	.....
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95081	.....
Missions de conseils fiscaux .....	95082	.....
Autres missions extérieures à la mission révisorale .....	95083	.....

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association: 329.02 .....

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

**TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs .....	100	32,1	5,5	35,5 (ETP)	39,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	51.427	5.365	56.792 (T)	67.392 (T)
Frais de personnel .....	102	1.595.200	159.371	1.754.571 (T)	1.727.390 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	103	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	25.208 (T)	18.019 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel .....</b>	105	32	6	35,5
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	19	5	22,0
Contrat à durée déterminée .....	111	13	1	13,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....	113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	14	1	14,8
de niveau primaire .....	1200	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1201	4	.....	4,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	2	.....	2,0
de niveau universitaire .....	1203	8	1	8,8
Femmes .....	121	18	5	20,7
de niveau primaire .....	1210	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1211	3	1	3,5
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	2	.....	2,0
de niveau universitaire .....	1213	13	4	15,2
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	1	.....	1,0
Employés .....	134	31	6	34,5
Ouvriers .....	132	.....	.....	.....
Autres .....	133	.....	.....	.....

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION**

**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées .....  
 Nombre d'heures effectivement prestées .....  
 Frais pour l'association .....

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
150	.....	.....
151	.....	.....
152	.....	.....

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....  
 Contrat à durée déterminée .....  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....  
 Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	14	1	14,5
210	4	.....	4
211	10	1	10,5
212	.....	.....	.....
213	.....	.....	.....

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....  
 Contrat à durée déterminée .....  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....  
 Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

Pension .....  
 Prépension .....  
 Licenciement .....  
 Autre motif .....  
 le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	17	1	17,5
310	3	1	3,5
311	14	.....	14,0
312	.....	.....	.....
313	.....	.....	.....
340	.....	.....	.....
341	.....	.....	.....
342	1	.....	1,0
343	16	1	16,5
350	.....	.....	.....

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'association .....  
     dont coût brut directement lié aux formations .....  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'association .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'association .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5	5811	8
5802	192	5812	304
5803	693	5813	1.828
58031	545	58131	1.638
58032	148	58132	190
58033	.....	58133	.....
5821	.....	5831	.....
5822	.....	5832	.....
5823	.....	5833	.....
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## 1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Les achats de petit matériel d'une valeur inférieure à 500 € sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir. Les immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 500 € dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis, c'est-à-dire :

Catégorie I	Catégorie II	Système d'amortissement	Taux
Immobilisation acquise dans le cadre d'une convention-		Linéaire	100%
Autre immobilisation	Logiciel informatique	Linéaire	33.33%
	Matériel informatique	Linéaire	33.33%
	Matériel de bureau	Linéaire	20%
	Mobilier	Linéaire	20%

Les immobilisations corporelles qui, en fin de projet, sont transférées aux bénéficiaires et le matériel de secours envoyés lors de crises humanitaires d'urgence sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir,, sauf règle contraire du bailleur.

## 2. CAUTIONNEMENTS VERSÉS EN NUMÉRAIRES

Ils sont versés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

## 3. CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 4. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont toutefois portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition.

Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

## 5. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont évalués selon le pro rata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges supérieurs à 1.000 € qui le concernent.

## 6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Des provisions pour risques et charges sont constituées notamment pour faire face au risque

d'inéligibilité des dépenses encourues dans le cadre des projets de l'ASBL. Une estimation est réalisée sur les projets qui présentent un risque connu de non-éligibilité de dépenses. Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur les projets qui présentent des pertes. Les provisions sont comptabilisées pour couvrir les pertes estimées jusqu'à la fin du projet. Toutefois, l'ASBL International est rarement confrontée à des projets qui se terminent en pertes, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi régulier afin de ne jamais dépasser le montant des dons affectables au projet.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le cas où une convention prévoit un montant forfaitaire affecté à un type de dépenses, par exemple les évaluations. La provision est constituée en fonction des forfaits qui peuvent être revendiqués dans le cadre de la convention. Des reprises ont effectuées au fur et à mesure des charges effectivement encourues.

#### 7. FONDS AFFECTES

Sous cette rubrique, sont inscrites les valeurs affectées au Fond d'Urgence International et au Fond d'Activités Internationales, de même que les éléments de passif social. Ces Fonds sont constitués sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association. Le résultat de l'exercice de l'international résulte du boni réalisé sur les projets clôturés. Ces boni sont enregistrés en fonds affectés car l'association a pour vocation d'utiliser ces fonds dans le cadre d'autres projets internationaux.

#### 8. PROJETS EN COURS

Une fois les fonds affectés à un projet spécifique, ils sont transférés entre deux exercices de la façon suivante :

- lorsque les fonds déjà reçus sont supérieurs aux montants effectivement dépensés, le solde est transféré au compte 46 du bilan (acomptes reçus sur commande) ;
- lorsque les fonds reçus sont inférieurs aux montants effectivement dépensés et que l'ASBL dispose d'un engagement du bailleur à en financer le solde, celui-ci est transféré en compte 41 du bilan (autres créances).

- Le profit est reconnu de la manière suivante selon le type de projet :
  - projet subsidié par un bailleur de fonds : reconnaissance des profits lors de la réception du droit constaté ou de la réception de la dernière tranche du financement du projet
  - projet financés par des dons du grand public (dons sans droit de reprise) : reconnaissance du profit chaque année

#### 9. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### 10. EVOLUTIONS DES ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN MONNAIES ETRANGERES

La conversion en euros des données en monnaies étrangères est faite sur base d'un taux moyen mensuel. Celui-ci est calculé sur base des différentes conversions de devises ayant eu lieu dans le mois sur le terrain. Un taux du dollar différent est créé dans les pays qui utilisent cette monnaie. Ce taux est calculé sur base du taux moyen mensuel du pays. Le solde des écarts de conversion dans une même devise est directement pris en résultat.

La réévaluation des comptes en devise est annuelle et calculée sur base du taux de change mensuel du mois de décembre. La réévaluation des dollars créés par pays est calculée sur base du dernier taux moyen mensuel. Le solde des gains/pertes de change dans une même devise est directement pris en résultat s'il est négatif et est porté au passif du bilan s'il est positif. Cette écriture est extournée au début de l'année suivante.

#### 11. INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE DANS LES PERTES DE L'ASBL

La Croix-Rouge de Belgique intervient dans les pertes de l'ASBL qui sont générées lorsque les frais généraux réels ne peuvent être entièrement supportés par les projets. Cette intervention est considérée comme un don et est comptabilisée dans les comptes 73. Le montant maximum de l'intervention est approuvé par les organes décisionnels de la Croix-Rouge de Belgique et de l'ASBL lors de la présentation du budget.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Ernst & Young
Reviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
Boulevard d'Avroy 38
B - 4000 Liège
Tel: +32 (0)4 273 76 00
Fax: +32 (0)4 273 76 05
www.ey.com/be

Rapport du commissaire à l'Assemblée générale des membres de l'ASBL
Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités
Internationales sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre
2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre
de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels
ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre
2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du
bilan s'élève à € 10.804.094 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de
l'exercice de € 251.727.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des
comptes annuels

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration.
Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne
relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas
d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et
l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations
comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre
contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon
les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs
d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté
de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas
d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de
contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les
informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre
jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des
anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Société civile byan; emprunté la forme d'une société coopérative
à responsabilité limitée
Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve
vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen
RPM Bruxelles - RPR Brussel - T.V.A. - BTW, BE 0446.334.711
Banque - Fortis - Bank 210 0905900-69



**Rapport du commissaire du 12 juin 2012 sur les comptes annuels  
de l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités Internationales  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (suite)**

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'association pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Mentions complémentaires**

Le respect par l'association de la Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Liège, le 12 juin 2012

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL

Commissaire

Représenté par

Marie-Laure Moreau

Associée

Réf. : 12MLM0063